

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°024/2023
Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
17/05/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe
MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

Excusé :

Absents : MM PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE 2023 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une opération de réfection de la voirie communale a été budgétée au BP 2023. La Maîtrise d'Ouvrage et l'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage ont été confiées à Corrèze Ingénierie.

Après détermination des portions de routes concernées, des demandes de subventions ont été portées auprès du Département de la Corrèze et de l'État (DETR), une suite favorable leur a été accordée.

La consultation des entreprises, en procédure simplifiée, a démarré le 10 mai 2023 pour une remise des offres au 31 mai 2023. Ont été mises en concurrence les sociétés de TP : EUROVIA, POUZOL et DEVAUD.

Seule l'entreprise POUZOL TP a fait une offre, celle-ci a été analysée par Monsieur COUAILLAC de Corrèze Ingénierie tant au plan financier qu'au plan technique, il en ressort qu'elle est totalement recevable (note technique 7,5/10).

Compte tenu du montant prévu au budget 2023 concernant les travaux de voirie, Madame le Maire propose que ne soit retenue que la tranche ferme pour un montant de 42 705,25 €HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de sélectionner l'entreprise POUZOL TP pour la réalisation des travaux de voirie 2023 pour un montant de 42 705,25 €HT et de l'autoriser à signer tous documents afférents à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ **VALIDE** le choix de l'entreprise **POUZOL TP**
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à réalisation des travaux

Pour copie conforme

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 9 juin 2023
Le Maire, Martine DUMONT

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :

